

Fiches de Données de Sécurité

Classé conformément au Règlement sur les produits dangereux de Santé Canada (DORS / 2015-17)

1. Identification

Identificateur du produit: Gaz de dioxyde de carbone

Autres moyens d'identification

Nom(s) commun(s) et synonyme(s): CO₂, anhydride d'acide carbonique, gaz d'acide carbonique, gaz acides

Numéro de la FDS: NOVA-0026

Utilisation recommandée et restrictions d'emploi

Utilisation recommandée: Industrie pétrochimique, récupération améliorée du pétrole, agent extincteur.

Restrictions conseillées pour l'utilisation: Tous les usages autres que ceux identifiés.

Renseignements sur le Fabricant/Importateur/Fournisseur/Distributeur

Fabricant

NOM DE LA SOCIÉTÉ: NOVA Chemicals
Adresse: P.O. Box 2518, Station M
Calgary, Alberta, Canada T2P 5C6
Téléphone: Informations sur le produit: 1-412-490-4063
Courriel FS: msdsemail@novachem.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence:

1-800-561-6682, 1-403-314-8767 (NOVA Chemicals) (24 h/24)

2. Identification des dangers

Classification du Danger Selon les règlement sur les produits dangereux

Dangers Physiques

Gaz sous pression	Gaz comprimé
Asphyxiant simple	Catégorie 1

Risques pour la Santé

Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique	Catégorie 3
--	-------------

Risques pour L'Environnement

Dangers aigus pour le milieu aquatique	Catégorie 3
--	-------------

Éléments d'Étiquetage

Symbole de Danger:



Mot Indicateur:

Attention

Mention de Danger:	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Nocif pour les organismes aquatiques.
Conseil de Prudence:	
Prévention:	Conserver le récipient bien fermé. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillard/vapeurs/ aérosols. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Éviter le rejet dans l'environnement.
Intervention:	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON\un médecin en cas de malaise.
Entreposage:	Protéger de lumière du soleil. Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef.
Élimination:	Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.
Autres dangers qui ne se traduisent pas par une classification SGH:	Contient de l'hydrogène sulfuré. À 100 ppm, est un danger immédiat pour la vie ou la santé (DIVS) (NIOSH - États-Unis).

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Identité Chimique	Nom commun et synonymes	Numéro CAS	Contenu en pourcentage (%)*
dioxyde de carbone	Gaz d'acide carbonique	124-38-9	93 - 98%
éthane	Méthylméthane	74-84-0	1 - 2%
propane	Diméthylméthane	74-98-6	0.1 - 1%
n-Butane	butane	106-97-8	0.1 - 1%
sulfure d'hydrogene	Sulfure de dihydrogène	7783-06-4	<=0.07%

* Toutes les concentrations sont exprimées en pourcentage pondéral.

Autres renseignements: Ce produit est considéré dangereux par le Règlement sur les produits dangereux, 2015.

4. Premiers soins

Inhalation:	EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'air frais et la garder au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON\un médecin en cas de malaise.
Ingestion:	L'ingestion de ce produit est une voie d'exposition improbable. NE PAS faire vomir. Obtenir des soins médicaux.
Contact Cutané:	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment au savon et à l'eau. Obtenir des soins médicaux.
Contact avec les yeux:	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution avec de

l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact si la victime en porte et si ils peuvent être facilement enlevés. Continuer à rincer. Obtenir des soins médicaux.

Symptômes/effets les plus importants, aigus et différés

Symptômes: Maux de tête, vertiges, nausées, vomissements, perte de coordination, perte de connaissance, irrégularités du rythme cardiaque, perte de l'odorat.

Indication d'un besoin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement: Pour plus d'informations concernant l'aide médicale d'urgence, composer le 1-800-561-6682, ou le 1-403-314-8767 (24 h/24, centre de réponse d'urgence de NOVA Chemicals). Traiter de la manière habituelle les cas de perte de conscience, de nausée, d'hypotension, de convulsions et d'arythmie cardiaque. Les substances sympathomimétiques ou les catécholamines doivent être évitées sinon utilisées avec précaution (dose la plus faible) car elles présentent un risque de sensibilisation cardiaque. Il n'existe pas d'antidote prouvée contre l'intoxication par hydrogène sulfuré. En cas de difficultés respiratoires, utiliser un masque à oxygène.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Risques d'Incendie Généraux: Ce produit n'est pas inflammable. Le produit ne brûle pas.

Agents extincteurs appropriés (et inappropriés)

Moyen d'extinction approprié: En cas d'incendie à proximité : utiliser un moyen d'extinction approprié.

Méthodes d'extinction inappropriées: Sans objet

Dangers spécifiques provenant de la substance chimique: Le produit peut s'accumuler dans des zones basses ou confinées et créer une atmosphère dangereuse pauvre en oxygène et des expositions possibles aux gaz d'hydrogène sulfuré toxique. En cas d'exposition à une chaleur élevée, les canalisations et les cuves sous pression peuvent se rompre en raison de la dilatation thermique du gaz. Ce produit produira du monoxyde de carbone et des traces d'oxydes de soufre/dioxyde de soufre lorsqu'il est chauffé à des températures supérieures à 1 649 °C (3 002 °F).

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Procédures de lutte contre l'incendie: Aucune. Voir les détails et instructions supplémentaires dans la publication Emergency Response Guidebook n° 120.

Équipement de protection spécial pour les pompiers: Les pompiers doivent porter un équipement de protection individuelle approprié pour les conditions de l'incendie et les matériaux en combustion.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Isoler la zone de déversement. Maintenir à distance le personnel non autorisé.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage: Porter un équipement de protection approprié. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. Rester à l'écart des zones basses. Arrêter la fuite si on peut le faire sans risque. Assurer une ventilation efficace. Isoler la zone jusqu'à dispersion du gaz. Tout matériel utilisé pour la manutention de

ce produit doit être mis à la terre. Vérifier les niveaux d'oxygène, de dioxyde de carbone et d'hydrogène sulfuré avant d'approcher le site de dégagement de gaz ou avant d'entrer dans des espaces confinés ou des bâtiments avoisinants.

7. Manutention et stockage

Précautions pour une manipulation sécuritaire:

Conserver à l'écart de la chaleur. Conserver le récipient bien fermé. Les conteneurs au sol et équipement de réception. Pour un complément d'information sur les équipements de liaison et de mise à la terre de l'équipement, consulter la publication « Recommended Practice 2003 » de l'American Petroleum Institute (API), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents » ou la publication de la National Fire Protection Association (NFPA) 77, « Recommended Practice on Static Electricity ». Éviter de respirer les gaz/vapeurs. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Afficher des panneaux d'avertissement sur l'hydrogène sulfuré et autres. Vérifier les niveaux d'oxygène et d'hydrogène sulfuré de l'air avant d'entrer dans des espaces confinés ou des bâtiments. Éviter le rejet dans l'environnement.

Conditions pour un entreposage sûr, y compris toute incompatibilité:

Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef. Ne permettre l'accès qu'aux personnes autorisées. Entreposer et manipuler dans des récipients sous pression et avec du matériel prévu à cet effet. Conserver et utiliser à l'écart de la chaleur. Conserver à l'écart de matières incompatibles. Stocker conformément à la réglementation et aux normes en vigueur pour les matériaux comprimés. Sécuriser les caissons cylindriques durant l'entreposage ou le transport.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Paramètres de Contrôle

Limites d'Exposition Professionnelle

Dans le livre TLVs® and BEIs® d'ACGIH, l'éthane (n° CAS 74-84-0), le propane (n° CAS 74-98-6) et le n-butane (CAS # 106-97-8) ont été identifiés comme « Danger d'explosion ». L'éthane (n° CAS 74-84-0) et le propane (n° CAS 74-98-6) ont également été identifié comme « Asphyxiant simple ». Consulter la dernière édition du livre TLVs® and BEIs® d'ACGIH pour de plus amples informations.

Identité Chimique	Type	Valeurs Limites d'Exposition		Source
dioxyde de carbone	TWA	5,000 ppm	9,000 mg/m ³	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications
	STEL	30,000 ppm	54,000 mg/m ³	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications
dioxyde de carbone	TWA	5,000 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.
	STEL	15,000 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.
dioxyde de carbone	STEL	30,000 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications
	TWA	5,000 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications

dioxyde de carbone	STEL	30,000 ppm	54,000 mg/m ³	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications
	TWA	5,000 ppm	9,000 mg/m ³	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications
dioxyde de carbone	STEL	30,000 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
	TWA	5,000 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
dioxyde de carbone	STEL	30,000 ppm	54,000 mg/m ³	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
dioxyde de carbone	REL	5,000 ppm	9,000 mg/m ³	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
dioxyde de carbone	IDLH	40,000 ppm		États-Unis. NIOSH (institut national de la santé et de la sécurité professionnelle). Valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH), et ses modifications
éthane	TWA	1,000 ppm		Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications
propane	TWA	1,000 ppm		Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications
propane	TWA	1,000 ppm	1,800 mg/m ³	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications
propane	REL	1,000 ppm	1,800 mg/m ³	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
propane	IDLH	2,100 ppm		États-Unis. NIOSH (institut national de la santé et de la sécurité professionnelle). Valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH), et ses modifications
n-Butane	TWA	1,000 ppm		Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications
n-Butane	TWA	800 ppm	1,900 mg/m ³	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications
n-Butane	STEL	1,000 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications
n-Butane	STEL	1,000 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.
n-Butane	REL	800 ppm	1,900 mg/m ³	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
n-Butane	STEL	1,000 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
n-Butane	IDLH	1,600 ppm		États-Unis. NIOSH (institut national de la santé et de la sécurité professionnelle). Valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH), et ses modifications
sulfure d'hydrogene	TWA	10 ppm	14 mg/m ³	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications
	CEILING	15 ppm	21 mg/m ³	Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2), et ses modifications
sulfure d'hydrogene	CEILING	10 ppm		Canada. Colombie-Britannique VLE's. (Valeurs limite d'exposition pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, et ses modifications.
sulfure d'hydrogene	STEL	15 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications
	TWA	10 ppm		Canada. LEMT pour l'Ontario (Contrôle de l'exposition aux agents biologiques ou chimiques), et ses modifications
sulfure d'hydrogene	STEL	15 ppm	21 mg/m ³	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications

	TWA	10 ppm	14 mg/m3	Canada. LEMT pour le Québec (Ministère du Travail - Règlement sur la qualité du milieu de travail), et ses modifications
sulfure d'hydrogene	STEL	5 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
	TWA	1 ppm		États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH, et ses modifications
sulfure d'hydrogene	Ceil_Time	10 ppm	15 mg/m3	États-Unis NIOSH : Guide de poche des risques chimiques, et ses modifications
sulfure d'hydrogene	IDLH	100 ppm		États-Unis. NIOSH (institut national de la santé et de la sécurité professionnelle). Valeurs de danger immédiat pour la vie ou la santé (IDLH), et ses modifications

Contrôles Techniques Appropriés

Les méthodes techniques permettant de réduire l'exposition à des matières dangereuses sont privilégiées. Elles comptent les systèmes de ventilation mécanique (par dilution et par aspiration) ou les systèmes fermés de fonctionnement à distance et automatisé, de contrôle des conditions de procédé, de détection des fuites et de réparation, et toute autre modification des procédés. S'assurer que tous les systèmes de ventilation par aspiration se déchargent à l'extérieur, loin des orifices d'admission d'air et des sources d'allumage. Prévoir suffisamment d'air pour remplacer l'air évacué au moyen de systèmes de ventilation par aspiration. Les contrôles administratifs (procédures) et l'usage d'équipements de protection individuelle peuvent également être requis.

Mesures de protection individuelle, comme l'équipement de protection individuelle

Informations générales:	L'équipement de protection individuelle (ÉPI) ne doit pas être considéré comme une solution à long terme au contrôle de l'exposition. L'EPI doit être accompagné de programmes de l'entreprise concernant le choix, l'adaptation, l'entretien et la formation du personnel à l'utilisation du matériel. Consulter un organisme d'hygiène industrielle compétent, les recommandations des fabricants d'EPI ou les réglementations applicables pour déterminer le potentiel de danger et pour assurer une protection adéquate.
Protection du visage/des yeux:	Lunettes de sécurité. Il est recommandé de porter des lunettes de protection contre les produits chimiques sous un écran facial complet lors de la manipulation de dioxyde de carbone sous pression.
Protection de la Peau	
Protection des Mains:	Gants de protection chimique.
Protection de la peau et du corps:	Porter des vêtements appropriés pour éviter tout contact avec la peau. Porter des vêtements de travail à manches longues et un pantalon.
Protection Respiratoire:	Des appareils respiratoires à adduction d'air doivent être utilisés lorsque les concentrations d'oxygène sont faibles ou si les concentrations atmosphériques dépassent les valeurs limites d'exposition.
Mesures d'hygiène:	Adopter des mesures de contrôle et un équipement de protection individuelle (EPI) efficaces pour maintenir l'exposition des travailleurs à des concentrations inférieures à ces limites. Veiller à ce que des douches oculaires et des douches de sécurité se trouvent à proximité des zones de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique:

Gaz

Forme:	Gaz comprimé
Couleur:	Incolore
Odeur:	Inodore, En présence de H ₂ S, le gaz aurait une odeur désagréable « d'œuf pourri ».
Seuil de l'odeur:	0.001 - 0.13 ppm (en présence d'H ₂ S) (détection) (la perte de la capacité de sentir le H ₂ S commence à 50 ppm, avec un sens de l'odorat émoussé au-dessus de 100 ppm de H ₂ S)
pH:	3.7 (forme de l'acide carbonique dans une solution aqueuse saturée)
Point de fusion/point de congélation:	-78 °C (-108 °F) (sublimation)
Température d'ébullition initiale et intervalle d'ébullition:	Sans objet
Point d'éclair:	Sans objet
Taux d'évaporation:	Sans objet
Inflammabilité (solide, gaz):	Ce produit est ininflammable.
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	
Limite d'inflammabilité - supérieure (%) :	Sans objet
Limite d'inflammabilité - inférieure (%) :	Sans objet
Pression de vapeur:	3,485 kPa (0 °C (32 °F))
Densité de vapeur:	1.52 (15 °C (59 °F)) (Air=1)
Densité:	Sans objet
Densité relative:	0.76 (20 °C (68 °F))
Solubilité(s)	
Solubilité dans l'eau:	Légèrement soluble
Solubilité (autre):	Données non disponibles.
Coefficient de répartition (n-octanol/eau):	0.83 (Expérimental) Log P(oct)
Température d'auto-inflammation:	Sans objet
Température de décomposition:	> 1,649 °C (> 3,000 °F)
Viscosité:	Sans objet

10. Stabilité et réactivité

Réactivité:	Données non disponibles.
Stabilité Chimique:	La substance est stable dans des conditions normales.
Possibilité de Réactions Dangereuses:	Données non disponibles.
Conditions à Éviter:	Conserver à l'écart de la chaleur.
Matières Incompatibles:	L'hydrogène sulfuré est un fort agent réducteur et est hautement réactif. Il peut rapidement corroder les métaux et il ne doit pas être en contact avec des oxydes métalliques et des oxydants forts. Sélectionner avec soin et tester périodiquement le matériel, les joints et les tuyaux pour en vérifier l'intégrité et la compatibilité.
Produits de Décomposition Dangereux:	Lors de la décomposition, ce produit produira du monoxyde de carbone et des traces d'oxydes de soufre/dioxyde de soufre.

11. Données toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Inhalation:	Le produit n'est pas fortement toxique. Une forte concentration de CO2 peut déplacer l'oxygène de l'air et peut être toxique de façon aiguë. L'inhalation excessive de ce produit provoque des maux de tête, des vertiges, des nausées et des pertes de coordination et peut provoquer des irrégularités du rythme cardiaque.
Ingestion:	L'ingestion de ce produit est une voie d'exposition improbable.
Contact Cutané:	Le gaz de dioxyde de carbone n'est pas un irritant de la peau.
Contact avec les yeux:	Le gaz de dioxyde de carbone peut provoquer une légère irritation des yeux.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation:	Maux de tête, vertiges, nausées, confusion, perte de l'odorat.
Ingestion:	N'est pas présumé avoir des effets nocifs en cas d'ingestion.
Contact Cutané:	Non irritant.
Contact avec les yeux:	Peut provoquer une légère irritation des yeux.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (répertoirer toutes les voies d'exposition possibles)

Orale	
Produit:	Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.
Cutané	
Produit:	Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.
Inhalation	
Produit:	Non classé pour une toxicité aiguë selon les données disponibles.

Toxicité à Dose Répétée

Produit: Données non disponibles.

Corrosion et/ou Irritation de la Peau

Produit: Non irritant

Lésion/Irritation Grave Des Yeux

Produit: Légèrement irritant

Sensibilisation Respiratoire ou Cutanée

Produit: Données non disponibles.

Cancérogénicité

Produit: Données non disponibles.

Monographies du CIRC sur l'évaluation des risques de cancérogénicité pour l'homme:

Aucun composant cancérigène identifié

États-Unis. Rapport du NTP (National Toxicology Program) sur les cancérogènes :

Aucun composant cancérigène identifié

Liste des cancérogènes de l'ACGIH:

Aucun composant cancérigène identifié

Mutagénécité de la Cellule Germinale**In vitro****Produit:** Aucun effet génétique connu n'a été signalé.**In vivo****Produit:** Aucun effet génétique connu n'a été signalé.**Toxicité pour la Reproduction****Produit:** Aucun effet reproductif connu n'a été signalé.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Unique****Produit:** Peut provoquer somnolence ou vertiges.**Toxicité Spécifique pour Certains Organes Cibles - Exposition Répétée****Produit:** Données non disponibles.**Risque d'Aspiration****Produit:** Non classé.**Autres Effets:** Données non disponibles.**12. Données écologiques****Écotoxicité:****Dangers aigus pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Nocif pour les organismes aquatiques.**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Nocif pour les organismes aquatiques.**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Nocif pour les organismes aquatiques.**Dangers à long terme pour le milieu aquatique:****Poisson****Produit:** Données non disponibles.**Invertébrés Aquatiques****Produit:** Données non disponibles.**Toxicité pour la flore aquatique****Produit:** Données non disponibles.**Persistance et Dégradabilité****Biodégradation****Produit:** Données non disponibles.**Rapport DBO/DCO****Produit:** Données non disponibles.

Potentiel de Bio-accumulation**Coefficient de Bioconcentration (BCF)****Produit:** Ne se bioaccumule pas.**Coefficient de Partage n-octanol/eau (log K_{ow})****Produit:** 0.83 (Expérimental) Log P(oct)**Mobilité dans le Sol:** Sans objet**Autres Effets Nocifs:** Données non disponibles.**13. Données sur l'élimination**

Instructions pour l'élimination: Éliminer le contenu/contenant dans une installation appropriée de traitement et d'élimination conformément aux lois et règlements applicables, ainsi qu'en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination. Il est conseillé au producteur de déchets de bien tenir compte des propriétés dangereuses et des mesures de contrôle nécessaires pour les autres matières susceptibles d'être trouvées dans les déchets.

Emballages Contaminés: Consulter les réglementations locales, fédérales et provinciales avant l'élimination.

14. Informations relatives au transport**TMD**

N° ONU:	UN 1013
Nom Officiel d'Expédition UN:	DIOXYDE DE CARBONE
Classe	2.2
Groupe d'Emballage	–
Étiquettes	2.2
Étiquette de risque subsidiaire	–
Précautions particulières pour l'utilisateur:	Guide des mesures d'urgence n° 120.

15. Informations sur la réglementation**Règlements fédéraux du Canada****Liste de substances toxiques (LCPE, Annexe 1)****Identité Chimique**

dioxyde de carbone

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non réglementé.

Inventaire national des rejets de polluants (INRP)**Canada. Loi canadienne sur la protection de l'environnement (CEPA). Inventaire national des rejets de polluants (INRP) (Gaz.Can. Partie I, 135:12, 940)**

NPRI Non réglementé.

Canada Substances de l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP), partie 5, COV's faisant l'objet d'une déclaration plus détailléeNPRI PT5 propane
n-Butane

Gaz à effet de serre**Identité Chimique**

dioxyde de carbone

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Canada. Substances visée par un avis de nouvelle activité (SNAc) et rapports.

Non réglementé.

Inventaires

Inventaire LIS du Canada: En conformité avec les stocks

Inventaire TSCA des É.-U.: En conformité avec les stocks

16. Autres informations**Date de Publication:** 02/14/2020**Informations sur la révision:** 02/14/2020: Mise à jour de la fiche de données de sécurité**Version n°:** 7.0**Abréviations et acronymes:**

ACGIH = American Conference of Governmental Industrial Hygienists; CAS = Chemical Abstracts Service; CE50 = Concentration efficace 50 %; CIRC = Centre international de recherche sur le cancer; CL50 = Concentration létale 50 %; DBO = demande biologique d'oxygène DCO = demande chimique d'oxygène; DL50 = Dose létale 50%; EPA = Environmental Protection Agency; ÉPI = Équipement de protection individuelle; FS = Fiche signalétique; IATA = Association internationale pour le transport aérien; ICAO = Organisation de l'aviation civile internationale; IDLH = Immédiatement dangereux pour la vie ou la santé; IMDG = Transport maritime international des marchandises dangereuses; Koe = Coefficient de partage octanol/eau; LIS = Liste intérieure des substances; NFPA = National Fire Protection Association; NIOSH = National Institute for Occupational Safety and Health; NTP = National Toxicology Program; REL = limite d'exposition recommandée ; SGH = Système général harmonisé; TMD = Transport des marchandises dangereuses; TSCA = Toxic Substances Control Act; TWA = Moyenne pondérée dans le temps

Autres Informations:

Pour un complément d'information sur les équipements de liaison et de mise à la terre de l'équipement, consulter la publication « Recommended Practice 2003 » de l'American Petroleum Institute (API), « Protection Against Ignitions Arising out of Static, Lightning and Stray Currents » ou la publication de la National Fire Protection Association (NFPA) 77, « Recommended Practice on Static Electricity ».

Avis de non-responsabilité:

BIEN QUE LES INFORMATIONS MENTIONNÉES DANS CE DOCUMENT SOIENT DE BONNE FOI, BASÉES SUR DES INFORMATIONS JUGÉES FIABLES AU MOMENT DE LA RÉDACTION DE CE TEXTE, **NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT AUX INFORMATIONS OU PRODUITS/MATIÈRES DÉCRITES DANS LE PRÉSENT DOCUMENT ET DÉMENT EXPRESSÉMENT TOUTES GARANTIES ET CONDITIONS IMPLICITES (Y COMPRIS TOUTES CELLES RELATIVES À LA COMMERCIALISATION OU L'APTITUDE À UN USAGE PARTICULIER). L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE QUELCONQUES BREVETS DÉTENUS PAR NOVA CHEMICALS OU PAR D'AUTRES NE PEUT PAS ÊTRE PRÉSUMÉE. CES RENSEIGNEMENTS SONT SUJETS À MODIFICATION SANS PRÉAVIS. VEUILLEZ OBTENIR LA VERSION LA PLUS RÉCENTE DE CETTE FS AUPRÈS DE NOVA CHEMICALS. NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR TOUTE FICHE DE SIGNALÉTIQUE OBTENUE AUPRÈS DE TIERS.**

SAUF ACCORD SPÉCIFIQUE À CET EFFET, NOVA CHEMICALS DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ POUR L'USAGE, LE TRANSPORT, L'ENTREPOSAGE, LA MANUTENTION OU L'ÉLIMINATION DES PRODUITS/MATIÈRES DÉCRITS DANS LE PRÉSENTE FICHE SIGNALÉTIQUE.